Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_14-DE

PLESCOP

Délibération du 2 décembre 2025

25-12-02-**14** : ENFANCE JEUNESSE – PETITE ENFANCE – Projet d'établissement du multi-accueil

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni le 2 décembre 2025 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (8)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Pierre LE RAY et Éric CAMENEN*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (5)** : Françoise FOURRIER, Juliette XAYASOMBATH, Stéphanie LE POLOTEC, Keita PALIN et Sandrine CAINJO respectivement à Bernard DANET, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Jean-Louis LURON et Loïc LE TRIONNAIRE*

***Absents excusés : (9)** : Claudine PECCABIN, Laurence LEMOINE, André GUILLAS, Cécile COULONJOU, Jérôme COMMUN, Laurent LE BODO, Fannie PETIOT, Christelle MENARD et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (12) :** non obligatoire en vertu du 2ème alinéa de l'article L2121-17 du CGCT*

Jean Louis LURON lit et développe le rapport suivant :

Le projet d'établissement du multi-accueil avait été mis en place en 2005 à l'ouverture de la structure puis mis à jour en 2006 et 2007. La dernière mise à jour date du 22 septembre 2010 par délibération 10-57.

Le fonctionnement ayant évolué depuis ces quinze dernières années et conformément à la réglementation en vigueur, il convient aujourd'hui de proposer à une refonte totale du projet d'établissement du multi-accueil.

Le projet d'établissement proposé est divisé en deux :

- Un état des lieux :
  - Le projet social
  - Le projet d'accueil
  - Le projet éducatif et pédagogique
- Les perspectives d'évolution visant à proposer des orientations pour les 5 années à venir.

A travers le projet d'établissement du multi-accueil, il est proposé aujourd'hui de travailler sur l'ensemble des thématiques du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) visant à offrir le meilleur accueil possible aux familles plescopaises.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2025, les communes sont désormais autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant et contribuent ainsi à la mise en place du SPPE. Celui-ci vise à vivifier le projet de territoire et à accélérer les transformations à l'œuvre.

Le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles.

Pour information, il se structure autour de 3 priorités :

- Lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge,
- Lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil
- Proposer des solutions d'accueil de qualité

Le projet d'établissement du multi-accueil s'articule aussi avec le Projet Educatif de Territoire approuvé cette année par le conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 056-215601584-20251202-DEL251202_14-DE

Annexe : Projet d'établissement du multi-accueil 2026-2030.

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission « enfance jeunesse et éducation » du 4 novembre 2025, le conseil municipal est invité à :

- Approuver le projet d'établissement présenté en annexe de cette délibération ;
- Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents (contrats qui s'appliquent dans le cadre du règlement de fonctionnement du multi-accueil, etc.).

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire



Loïc LE TRIONNAIRE

Le secrétaire de séance,



Serge LE NEILLON